



L'HISTOIRE DES PALMES ACADÉMIQUES.

La création de la distinction

Napoléon Ier est le créateur de la distinction, ancêtre de la décoration d'aujourd'hui. Devenues plus tard Palmes Académiques, elles trouvent leur origine dans la création de l'Université Impériale et pour bien comprendre l'histoire des Palmes Académiques, il nous faut se référer à cette création.

Bonaparte est un héritier des Lumières et de la Révolution. Les hiérarchies sociales devaient être accessibles à tous les hommes, sans distinction de naissance, suivant leur mérite. En 1802, la création des lycées répond au besoin de former les élites militaires et civiles quelles que soient leurs origines sociales.

L'organisation de l'Université fut arrêtée par le décret impérial du 17 mars 1808, qui est l'acte fondateur de l'Éducation Nationale en France. Ce décret précisait les titres honorifiques « destinés à distinguer les fonctions éminentes, et à récompenser les services rendus à l'enseignement ». Ces titres étaient au nombre de trois : les titulaires, les officiers de l'Université et les officiers des académies.

Dans le décret suivant, du 17 avril 1808, il était prévu que les membres de l'Université auraient une palme brodée en soie bleue sur la partie gauche de la poitrine. Les professeurs devaient faire leurs leçons en robe noire ; c'était l'épitoge placée sur l'épaule gauche qui différenciait, d'une part les grades par le nombre de rangs de fourrure et d'autre part les disciplines par la couleur.

Le décret du 31 juillet 1809 fixe le costume officiel des membres de l'Université, comme celui du chancelier et du trésorier de l'Université : de couleur violette, couleur de la connaissance et de la sagesse depuis l'Antiquité.

Les palmes universitaires étaient brodées sur la toge, sur le côté gauche de la poitrine selon trois modèles : pour les titulaires elles étaient brodées en or, pour les officiers de l'Université en argent et pour les officiers des académies et les simples membres de l'Université, en soie bleue et blanche.

Pérennité et élargissement de la décoration

Les palmes universitaires, comme l'idée d'Éducation Nationale, ont survécu à l'Empire et ont évolué avec la société et les régimes politiques.

La Monarchie de Juillet modifie le règlement les régissant. Elle désigne de nouvelles catégories de personnels susceptibles de les recevoir, et surtout maintient leurs titres à ceux qui cessaient leur activité enseignante. Cette démarche, isole le titre de la fonction et il devient personnel.

Sous la Deuxième République, fut promulgué le décret du 9 décembre 1850, qui réduisait la distinction à deux grades, officier d'académie et officier de l'Instruction publique, pouvant être attribués à de non enseignants.

Le premier texte du Second Empire où il est fait mention des Palmes, est le décret du 24 décembre 1852 relatif au costume des fonctionnaires du ministère de l'Instruction Publique et des cultes. Les Palmes devaient être désormais brodées en soie violette et argent ou violette et or, selon le grade. C'est l'acte de naissance de sa couleur si distinctive. La distinction récompense aussi les services éminents, importants et durables des personnes n'appartenant pas à l'Instruction Publique, des dignitaires des corps politiques, des administrations, de l'armée...

La deuxième date fondatrice de la décoration est le 7 avril 1866. À cette date, Napoléon III en fit une décoration officielle, pouvant se détacher et se joindre aux insignes d'autres ordres en créant les « signes distinctifs des officiers de l'Instruction Publique et des officiers d'académie ».

Très vite la broderie disparaît pour laisser place à une décoration, plus pratique à porter, en métal en forme de double palme d'or ou d'argent, imitant plus ou moins les broderies, suspendue à un ruban noir ou violet.

La décoration moderne est donc officiellement instaurée : un ruban violet moiré portant suspendue une couronne allongée composée de deux branches, de palme à droite et d'olivier orné de

petites olives à gauche.

Laurier ou olivier ? Sur les insignes du Second Empire et de la III^{ème} République, il semble y avoir un désaccord sur la nature des végétaux constituant les Palmes Académiques. La palme, symbole de victoire, depuis l'antiquité ne pose pas problème ; mais l'hésitation vient du rameau d'olivier ou de laurier. Les décrets de 1808 et de 1852 parlent d'olivier. Il semblerait qu'à partir de l'insigne métallique de 1866, l'olivier ait été remplacé par un rameau de laurier orné de fruits, qui furent souvent pris pour des olives entretenant ainsi la confusion !

La République régleme l'attribution des Palmes académiques

Sous la III^{ème} République, on déplore la prolifération excessive des promotions, laissées au bon vouloir de personnalités peu attentives aux





termes des décrets et des réels mérites des récipiendaires. Ce dévouement de la décoration, donne même lieu à de nombreuses publications satiriques.

En réaction, le combat contre la prolifération de la décoration marquera la fin du XIX^{ème} siècle et les premières décennies du XX^{ème}. Le 24 décembre 1885, le ministre René Goblet, stipule par un décret, un maximum de décorations fixé à 1500, la moitié réservée à l'Instruction Publique et l'autre pour les autres ministères. Il instaura également, la publication des nominations au Journal Officiel. Ainsi, peu à peu, la décoration regagne son prestige initial au fil de promotions resserrées et même interrompues pendant les deux guerres mondiales.



En 1955 resurgit l'idée de création d'un Ordre. En effet, dès 1927, des députés avaient proposé la création du grade de commandeur dans l'ordre de l'Instruction Publique, comme pour rappeler le titre de titulaire de l'Université Impériale. Selon le protocole officiel, cet ordre devient le premier des ordres ministériels.

Le décret du 4 octobre 1955 est le texte fondateur de l'Ordre actuel. La médaille de chevalier consiste en une double palme de 35 mm de hauteur en argent, aux feuilles émaillées de violet, suspendue à un ruban moiré violet de 22 mm de largeur. La médaille d'officier consiste en une double palme de 35 mm en or, suspendue à un ruban avec rosette de 22 mm. La médaille de commandeur, dont les palmes sont de 60 mm de hauteur en or, est suspendue à une cravate ; les palmes sont surmontées d'une couronne (ou bélière) constituée de six bouquets de trois feuilles de laurier.

Le décret du 4 octobre 1955 est révisé, notamment en 1962. L'article 2 fut ainsi reformulé :

« L'Ordre des Palmes Académiques est destiné à honorer les mérites des personnes relevant du ministère de l'Éducation Nationale. En dehors de l'Université, il peut également distinguer les personnes qui rendent des services importants au titre d'une des activités de l'Éducation Nationale et les personnalités éminentes qui apportent une contribution exceptionnelle à l'enrichissement du

patrimoine culturel ».

En marge de cette évolution, on peut remarquer que l'insigne des palmes a longtemps figuré sur l'uniforme des normaliens, futurs instituteurs et « hussards noirs » de la République jusque dans les années 1920. Il est à noter que, malgré la disparition de l'uniforme des normaliens, les Palmes, étaient encore présentes sur l'uniforme des instituteurs, effectuant leur service militaire jusqu'en 2002.

Une reconnaissance mondiale

Les Palmes Académiques, comme tous les autres Ordres ministériels et nationaux, peuvent être décernées à des étrangers. Les conditions d'attribution s'attachent dans la plupart des cas à des actions en faveur de la jeunesse et au rayonnement de la langue et de la culture françaises. Les ambassades de France jouent un rôle de premier plan dans les propositions.

Par ailleurs, tous les pays du monde ont, à un moment de leur histoire, ressenti la nécessité de mettre en place un système de transmission du savoir. Tout naturellement, il a été opportun d'instituer un mode de reconnaissance et de récompense pour ceux qui ont œuvré au bon fonctionnement des institutions éducatives. Dans cette démarche, les palmes françaises ont souvent fait œuvre d'exemple, et ont été imitées dans de nombreux pays.

Depuis leur création, les Palmes demeurent un symbole de la reconnaissance du savoir, des talents, et avant tout, de la volonté de leur transmission. Elles symbolisent aussi l'investissement personnel, dans la formation, en particulier de la jeunesse.

Fabien MIEDZIANOWSKI
Administrateur de l'AMOPA
Président de la Section Cantal de l'AMOPA



D'après «Les Palmes Académiques – Une histoire de la transmission et du savoir» (Pascal Porquet de Thomas & AMOPA Cantal), disponible à la boutique AMOPA.

L'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques, créée le 30 octobre 1962, est déclarée à la préfecture de Police le 6 novembre 1962 (J.O. du 11 novembre 1962). Elle est reconnue d'utilité publique par décret depuis le 26 septembre 1968.

Siège social : Ministère de l'Éducation nationale 110 rue de Grenelle - 75007 Paris

Secrétariat national : 30 avenue Félix Faure 75015 Paris

Métro : Félix Faure - Tél : 01 45 54 50 82

CCP : AMOPA 19641-94 Z Paris amopa.courriel@orange.fr

Directrice de la publication : Michèle DUJANY

Création et réalisation : Claude TRAN

Site internet : <https://amopa.asso.fr/>

Chaîne vidéo : <https://www.youtube.com/@TVAMOPA>

Reproduction strictement interdite pour quelque forme que ce soit de tout ou partie de cette lettre , des photos, des illustrations sans l'accord écrit des différents acteurs concernés (auteurs, graphiste, illustrateurs, photographes conformément au Code de la propriété intellectuelle et particulièrement de l'article L111-1.

